

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

### **portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Saint-Papoul au lieu-dit « Le Terrier », déposée par la société « ENGIE PV CARRIERE DE SAINT PAPOUL »**

Par arrêté préfectoral du 13 octobre 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du mercredi 08 novembre 2023 au jeudi 07 décembre 2023 inclus.

#### **Caractéristiques principales du projet :**

Le projet situé sur la commune de Saint-Papoul porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Le Terrier » dans l'emprise de la carrière Terreal (en exploitation) située à 1,5km au nord est du village. Le site concerne une partie anciennement exploitée et réhabilitée.

Le projet est déposé par la société « ENGIE PV CARRIERE DE SAINT PAPOUL ». La surface clôturée est de 16 ha pour une puissance estimée à 14,2 MWc. Les panneaux sont fixes de 2,60m de hauteur.

Le site comprenant en outre 5 bâtiments techniques cumulant 186m<sup>2</sup> de surface de plancher, des pistes et une citerne.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur titulaire est M. François TUTIAU, cadre territorial DGA, en retraite ; en cas d'empêchement M. Emmanuel NADAL, cadre supérieur France-Telecom, retraité, en qualité de commissaire suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Saint-Papoul, siège de l'enquête – 6 place de la Mairie – 11400 Saint-Papoul aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/photovoltaique-saint-papoul/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Saint-Papoul aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Saint-Papoul.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/photovoltaique-saint-papoul/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Papoul – 06 place de la Mairie – 11400 Saint-Papoul à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque Saint-Papoul au lieu-dit « Le Terrier »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [photovoltaique-saint-papoul@democratie-active.fr](mailto:photovoltaique-saint-papoul@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Saint-Papoul, Labecede-Lauragais, Verdun-en-Lauragais, Villespy, Lasbordes, Saint-Martin-Lalande, Castelnaudary et Issel.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie Saint-Papoul – 6 place de la Mairie – 11400 Saint-Papoul :

- **vendredi 10 novembre 2023 de 09h à 12h,**
- **mercredi 29 novembre 2023 de 09h à 12h,**
- **jeudi 07 décembre 2023 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-Papoul ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est la société « ENGIE PV CARRIERE DE SAINT PAPOUL » 215 rue Samuel Morse Triade II – Parc Millénaire II – 34000 MONTPELLIER. Toutes les informations pourront être demandées à M. Jérémy CHALEROUX, chef de projets - tél. 04.99.52.64.70 - mailto : [jeremy.chalerooux@engie.com](mailto:jeremy.chalerooux@engie.com)